

COMMUNE DE LA BRUYERE  
ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M .....

.....

Madame,  
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à votre connaissance que 4 points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 27/2/2014 en la Maison communale de Rhisnes à 20 H 00 précises. Le premier point a été déposé par Monsieur Soutmans, Conseiller Communal ECOLO, les trois autres émanent du groupe LB2.0.

Ils sont libellés de la manière suivante:

1. Suite à l'accident survenu ce vendredi 14 février sur la RN 912 à Saint-Denis-Bovesse, proposition d'une motion à adresser à M. Warnon, Directeur du SPW ainsi qu'au Ministre de tutelle.

**Motion du Conseil Communal de La Bruyère – Jeudi 27 février 2014**

*Considérant que depuis plusieurs années, les riverains de la RN 912 (rue du Noly – Chaussée d'Eghezée à St Denis-Bovesse) se plaignent du trafic intense sur cette voirie qui relie le Carrefour Didi à St Germain (sortie E 411).*

*Attendu qu'outre le transport de betteraves en saison, cet axe important sert aussi de liaison pour les entreprises de la Basse-Sambre ou de déviation lors des travaux de réfection de l'autoroute E42.*

*Considérant que plusieurs groupes de riverains se sont mobilisés depuis 2011 et ont réalisé un inventaire complet des travaux de sécurisation et d'aménagement à réaliser.*

*Considérant que plusieurs réunions et rencontres ont eu lieu entre les riverains et les Autorités communales (Collège et/ou Conseillers) avec la Direction des routes (SPW) de la Province de Namur.*

*Attendu que ces travaux portent notamment sur l'éclairage, le balisage et la signalisation du passage pour piétons à hauteur de la gare de St-Denis-Bovesse ; l'aménagement d'une piste cyclable et d'un trottoir du centre de St-Denis à la gare de St-Denis-Bovesse.*

*Considérant que les Ministres de tutelle successifs ont été plusieurs fois interpellés au Parlement Wallon par plusieurs députés à ce sujet.*

*Considérant que la commune de La Bruyère a aménagé des trottoirs rue de Bovesse menant au passage pour piétons concerné ;*

*Considérant que la commune de La Bruyère a acquis des radars préventifs qui sont régulièrement placés le long de la RN 912 ;*

*Considérant que la Zone de Police réalise des contrôles de vitesse réguliers sur cet axe ;*

*Considérant que l'accident récent d'une jeune piétonne sur le passage pour piétons aurait pu être évité si le passage était mieux éclairé et signalé,*

*Considérant qu'une pétition s'en suivit exigeant des travaux de sécurisation et qu'elle a réuni immédiatement plus de 200 signatures,*

*Considérant que cette route est du seul ressort de la Région Wallonne (SPW) et particulièrement de la Direction régionale des routes de Namur.*

**Le Conseil Communal décide :**

- ***D'exiger de la Direction régionale des Routes de Namur d'effectuer dans les plus brefs délais les travaux de sécurisation du passage pour piétons prolongeant la rue de Bovesse vers la gare (éclairage, marquage au sol, signalisation, modification du carrefour, feux tricolores) ;***
- ***D'exiger du SPW qu'un planning rapide de sécurisation de la RN 912 soit réalisé en concertation avec les riverains, la zone de police et les Autorités communales afin de solutionner les problèmes identifiés par les riverains : vitesse excessive des usagers et insécurité pour les riverains et les usagers faibles en réalisant les propositions formulées à plusieurs reprises par tous les acteurs : aménagement d'un trottoir et d'une piste cyclable protégée et séparée, renforcement de l'effet de porte, modification du carrefour, feu « tout au rouge » pour la traversée piétonne pour l'école, marquages, panneau lumineux "traversée de piétons", panneau d'information de vitesse, barrières de protection de chaque côté du passage piéton, panneau "contrôles radar fréquents", arbres détruits à replanter, barrière de sécurité dans la courbe et en face de l'école à replacer,...***
- ***D'exiger un calendrier des travaux à réaliser par le SPW sur les routes régionales et autoroutes sur le territoire bruyérois: merlons de Rhisnes et Warisoulx, sécurisation de la N4 et de la RN904 tels que le Ministre de tutelle s'y est engagé ;***
- ***De demander au Ministre Di Antonio d'user de son droit d'injonction auprès du SPW-Direction de Namur pour faire procéder aux travaux d'urgence, aux études et au calendrier tels que mentionnés.***
- ***De relayer ces informations auprès des parlementaires régionaux***
- ***De tenir informé le Conseil des résultats de la présente décision.***

2. N912 Etat des lieux des aménagements de sécurité. Le groupe LB2.0 souhaiterait connaître l'état des lieux de la mise en œuvre des travaux réclamés par le groupe de concertation de la N912 avec lequel le Collège est en contact régulier.

3. Le Collège pourrait-il nous donner la destination du bois coupé par le personnel communal lors de travaux d'intervention (chute d'arbre(s), élagage,... bois pouvant être utilisé notamment comme moyen de chauffage) ?

4. Depuis la modification de l'entrée de l'école libre réalisée au moment de la rénovation des trottoirs de la rue du Village à Meux, un poteau d'éclairage spécifique a été placé au niveau du passage pour piétons (passage situé en face de l'entrée de l'école). Malheureusement, à ce jour, ce dernier n'est toujours pas opérationnel. Le Collège pourrait-il donner la cause du non fonctionnement de ce poteau d'éclairage ? La Commune ne devrait-elle pas entrevoir la possibilité de poser un éclairage spécifique au niveau des passages pour piétons situés notamment aux abords des écoles (là notamment où un éclairage spécifique n'est pas encore posé).

La Bruyère, le 25/2/2014

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE